« L'identification des animaux pour protéger le consommateur. C'est simple et c'est l'affaire de tous ! »

CLAUDINE **VERTUEUX**

Ingénieur - Responsable de l'EdE
Identification animale et suivi de performances

Faire identifier ses animaux … une obligation civique et un intérêt économique

La gestion du fichier départemental d'identification des cheptels figure parmi les missions d'intervention de la Chambre d'agriculture, pour un développement durable de notre agriculture.

Protéger le consommateur est le premier objet de l'identification des animaux. Dans ce sens, l'identification est obligatoire et concerne tous les animaux destinés à la consommation humaine. Cette obligation concerne donc tous les détenteurs (et pas seulement les éleveurs), qui ont un mouton, un cabri, un bovin et même un cochon. Les détenteurs de volailles et de bassins aquacoles doivent également se faire connaître auprès de nos services.

Nous avons tous en mémoire des crises sanitaires (vache folle, grippe aviaire …) qui ont pu être endiguées grâce à l'identification, qui permet une traçabilité des animaux répertoriés. Le second objet, et non des moindres, est d'ordre économique. Le détenteur qui identifie correctement ses animaux peut bénéficier de primes et ainsi accroître la rentabilité de son atelier d'élevage.

Faire identifier ses animaux … la marche à suivre

Comment identifier ? C'est simple !
D'abord pour tous les détenteurs, se faire connaître à la Chambre d'Agriculture (Service Identification des animaux avec une pièce d'identité et un justificatif d'adresse). Ensuite, pour les ovins, caprins, bovins et porcins, poser des boucles (Les commander à la Chambre d'Agriculture - délai maximum 2 mois). Ces boucles sont indispensables pour l'abattage des animaux. Enfin, déclarer les mouvements des animaux, à savoir naissance (pour les bovins) entrée et sortie (pour tous). Attention : à chaque espèces, ses boucles ; à chaque espèce son document ! Pour les détenteurs de volailles et de bassin aquacole, seul l'enregistrement au Service Identification des cheptels de la Chambre d'Agriculture vous est demandé.

L'identification est obligatoire, régie par des règlements européens pour notre santé à tous et ce n'est pas compliqué : Sé zié ki kapon !

Qualité et Performances … question de rentabilité

Assurer la qualité et le contrôle de performances en productions animales est une autre des missions d'intervention de la Chambre d'agriculture.

A côté de l'identification, l'équipe de l'EdE a pour mission d'aider les éleveurs à améliorer les performances de production de leur troupeau par la mesure du poids, de la vitesse de croissance… L'objectif : garder nos races locales adaptées au climat et les rendre plus « fortes » en production et en boucherie. Avec ces données, l'éleveur, engagé ou non dans un programme de sélection est plus efficace dans la gestion de son exploitation, a plus de garantie d'avoir de meilleures bêtes et peut donc développer un atelier d'élevage financièrement rentable.

N'hésitez pas à nous contacter